

Mairie de  
Gretz-Armainvilliers

Conseillers en exercice : 29  
Constat à l'ouverture de la séance :

- Présents : 24
- Absents : 0
- Pouvoirs : 5
- Votants : 29

Convoqués le 9 avril 2021

# CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

**Le 15 avril 2021 à 20 h 10, le Conseil municipal de la ville de Gretz-Armainvilliers, s'est réuni à la Maison de la culture et des loisirs, rue d'Armainvilliers, sous la présidence du Maire, Jean-Paul Garcia Robin**

**Étaient présents** : Mmes – MM. GARCIA ROBIN Jean-Paul, Maire - MONGIN Claude, adjoint au Maire - SPRUTTA-BOURGES Nathalie, adjointe au Maire - GIOVANNONI Patrick, adjoint au Maire - LENOIR Isabelle, adjointe au Maire - MATHEROT Olivier, adjoint au Maire – MASSON Isabelle, adjointe au Maire - SEVESTE Arnaud, adjoint au Maire - DA SILVA PEREIRA Harmonie, adjointe au Maire – DIGUET Thierry - ZUCCOLO Isabelle - DEVAUCHELLE Marie-Paule - PROD'HOMME Isabelle - BADOZ-GRIFFOND Yvonne - BENOIT Dominique —BOURSIEZ Frédéric - USSEGLIO-VIRETTA Guy – RENAUDET Denis - OFFROY Patrick – CRISINEL Morgane – BENARD Sandie – HASCOET Alexandre – ALBU Angélique - VACHER Gérard

### **Avaient donné pouvoir :**

BOURDEILLE Christian à LENOIR Isabelle - ROUSSEL Mylène à MASSON Isabelle - LALLEMANT Sylvie à LENOIR Isabelle - DANSOU Viviane à GARCIA ROBIN Jean-Paul – CHOLLET Philippe à MONGIN Claude.

*Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Me Harmonie Da Silva Pereira, secrétaire de séance, en application de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.*

## **1 – Votes des comptes de gestion de l'exercice 2020**

### **Compte de gestion de la commune – exercice 2020**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a déclaré que le compte de gestion de la commune, dressé par le receveur pour l'année 2020, n'appelait ni observation, ni réserve.

### **Compte de gestion de l'assainissement – exercice 2020**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a déclaré que le compte de gestion de l'assainissement, dressé par le receveur pour l'année 2020, n'appelait ni observation, ni réserve.

*Le Conseil municipal a désigné, à l'unanimité, Monsieur Gérard VACHER en tant que Président de séance pour les votes du compte administratif de la commune et du compte administratif de l'assainissement.*

## **2 - Votes des compte administratif de la commune – exercice 2020**

### **Compte administratif de la commune – exercice 2020**

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le compte administratif 2020 de la commune qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 9 010 968,54 euros Recettes : 10 227 901,41 euros Solde excédentaire n-1 : 1 982 561,13 euros Solde excédentaire : 3 199 494 euros	Dépenses : 2 793 798,72 euros Recettes : 2 800 366,13 euros Solde excédentaire n-1 : 1 345 163,97 euros Solde excédentaire : 1 351 731,38 euros

**Compte administratif de l'assainissement – exercice 2020**

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le compte administratif 2020 de l'assainissement qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Dépenses : 171 429,09 euros Recettes : 177 710,24 euros Solde excédentaire n-1 : 113 438,15 euros Solde excédentaire : 119 719,30 euros	Dépenses : 76 514,27 euros Recettes : 65 307,01 euros Solde excédentaire n-1 : 984 875,12 euros Solde excédentaire : 973 667,86 euros

**3 - Affectations des résultats des comptes administratifs 2020****Affectation des résultats 2020 : commune**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de l'affectation du résultat du compte administratif de la commune 2020 comme suit :

- Affectation en report de fonctionnement sur budget 2021 : 3 199 494 euros
- Affectation en report d'investissement sur budget 2021 : 1 351 731,38 euros

**Affectation des résultats 2020 : assainissement**

Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de l'affectation du résultat du compte administratif de l'assainissement 2020 comme suit :

- Affectation en report de fonctionnement sur budget 2021: 119 719,30 euros
- Affectation en report d'investissement sur budget 2021 : 973 667,86 euros

**4 - Transactions immobilières - Bilan 2020**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte du bilan 2020 des transactions immobilières qui fait état de l'acquisition d'un bien sis 43 rue de Paris à Gretz-Armainvilliers pour un montant hors frais de 353 000 euros.

**5 - Utilisation du fonds de solidarité de la région Île de France – année 2020**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte de l'utilisation de la dotation 2020 du « Fonds de solidarité de la région Île-de-France » d'un montant de 427 177 euros, qui s'établit comme suit :

Domaine	Lieu /Service	Equipement	Fonctionnement	coût total (en euros)	Dont FSRIF (en euros)
Cadre de vie / aménagement	Divers sites		Élagage	22 541,23	5 635,31
			Fleurissement	12 414,43	3 103,61
	Médiathèque	Équipement intérieur		47 354,09	14 206,23
	Jardin médiathèque	Jeux		33 205,58	9961,67
	Médiathèque		Livres	11 631,45	5 815,73
	Salle polyvalente	Rénovation		323 056,24	80 764,06
	Mesnil	Bungalow PMR		10 752	2 688
	Maison de la culture et des loisirs	Réfection scène		18 294,24	4 573,56
	Nouveau local PMI		357 950	35 795	
Voirie	Travaux	Divers rues		874 911,99	201 229,76
Scolaire			Bons fournitures scolaires	13 300	6 650
			Fournitures scolaires et livres	47 378,07	23 689,04
	Maternelle Victor Hugo	Salle de motricité		19 944	4 986
	Restauration scolaire	Matériel		9 903,00	2 475,75
Enfance	Maison des jeunes	Acquisition de matériel		6 038,31	3 019,16
		Film solaire		11 934	5 967
			Sorties	3 309,10	1 654,55
	ALSH	Acquisition de matériel		3 390,59	1 695,30
		Sorties	10 322,60	5 161,30	
Petite Enfance	Crèche	Climatisation		16 212	8 106
<b>Total :</b>					<b>427177</b>

## 6 - Vote des impositions à comprendre dans les rôles généraux de 2021

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer comme suit les taux communaux d'imposition 2021 :

- Taxe sur le foncier bâti : 36,63 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 40 %

## 7 - Formation des élus – Bilan 2020

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a pris acte du bilan 2020 des actions de formation des élus municipaux qui fait état d'une formation de 7 heures, organisée pour un groupe de 13 élus et pour un coût de 1 750 euros.

## 8 - Votes de budgets primitifs 2021: commune et assainissement

### Budget primitif 2021 : commune

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2021 de la commune arrêté en dépenses et en recettes à :

▶ Fonctionnement : 14 001 713, 28 euros	▶ Investissement : 6 144 618, 73 euros
---	--

### Budget primitif 2021 : assainissement

Le conseil municipal a adopté, à l'unanimité, le budget primitif 2021 de l'assainissement arrêté en dépenses et en recettes à :

▶ Fonctionnement : 364 768,20 euros	▶ Investissement : 1 150 848,06 euros
-------------------------------------	---------------------------------------

## 9 - Subventions annuelles de fonctionnement attribuées aux associations pour l'année 2021

Le Conseil municipal a fixé, dans les conditions précisées ci-dessous, les montants 2021 des subventions de fonctionnement annuelles accordées aux associations suivantes :

- Amicale des Anciens Combattants : 642 euros (*unanimité*)
- Amicale des Sapeurs-Pompiers de Tournan : 175 euros (*unanimité*)
- Association pour le don du sang bénévole de Gretz - Tournan : 115 euros (*unanimité*)
- Apprendre, comprendre, écrire et lire - ACEL : 3 000 euros (*Mme Badoz-Griffond ne prend pas part au vote – unanimité des votants*)
- Association Le Hérisson : 1 723 euros (*unanimité*)
- Association Pêche gretzoise : 773 euros (*unanimité*)
- Club de Pétanque : 433 euros (*unanimité*)
- Club des Amis de la FNACA : 585 euros (*unanimité*)
- Club du temps retrouvé : 2 500 euros (*Mme Badoz-Griffond ne prend pas part au vote – unanimité des votants*)
- Club philatélique : 500 euros (*M. Vacher ne prend pas part au vote – unanimité des votants*)
- Créer Arts Mains Passions : 800 euros (*Mme Masson ne prend pas part au vote – unanimité des votants*)
- Croix-Rouge Française : 1 255 euros (*unanimité*)
- GTO Rugby : 6 763 euros (*unanimité*)
- Gretz-Harmony : 8000 euros
- Secours Populaire Français : 400 euros
- Société d'histoire de Gretz-Armainvilliers et des amis de la forêt d'Armainvilliers : 2 600 euros (*MM. Bourdeille et Renaudet ne prennent pas part au vote – unanimité des votants*)
- Foyer socio-éducatif du collège Hutinel : 1 050 euros (*unanimité*)
- Toutatrac : 2 000 euros (*M. Giovannoni ne prend pas part au vote - unanimité des votants*)

## 10 – Indemnités de fonction des élus (information au Conseil municipal)

En application des dispositions de l'article L2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'état des indemnités perçues par les élus siégeant au Conseil municipal.

## 11 - Titre de transport Imagine'R – Participation de la commune pour l'année scolaire 2021/2022

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, pour l'année scolaire 2021/2022, de participer financièrement à l'acquisition de la carte « Imagine'R » pour tous les collégiens, lycéens et étudiants âgés de moins de 26 ans au 1<sup>er</sup> septembre 2021, domiciliés dans la commune, pouvant bénéficier de ce titre de transport et qui en feront la demande et a fixé, à l'unanimité, comme suit le montant de la participation communale à l'acquisition de la carte Imagine'R, pour l'année scolaire 2021/2022 :

- Collégiens : 35 euros
- Lycéens et étudiants : 200 euros

## 12 – Accueil de loisirs sans hébergement : gratuité des prestations pour les enfants des personnels mobilisés durant la crise sanitaire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de faire bénéficier de la gratuité les familles ayant eu recours, entre le 6 et le 23 avril 2021 inclus, au service d'accueil de loisirs sans hébergement proposé aux enfants des professionnels mobilisés dans le cadre de la crise sanitaire, soit les personnels recensés par le Ministère des solidarités et de la santé ainsi que les agents de la commune et du centre communal d'action sociale.

### **13 - Adhésion de la commune au groupement d'intérêt public ID 77**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, s'est prononcé pour l'adhésion de la commune au groupement d'intérêt public 77 et à désigner Monsieur Jean-Paul Garcia Robin, Maire, en tant que représentante de la commune au sein de l'assemblée générale du GIP 77.

### **14 - Transfert de la compétence PLU à la communauté de communes Les portes briardes, entre villes et forêts : opposition de la commune**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, s'est opposé au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la communauté de communes *Les portes briardes, entre villes et forêts*.

### **15 - Instauration de la participation pour le financement de l'assainissement collectif**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'instituer la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) prévue par l'article L1331-7 du Code de la santé publique et a fixé les modalités de son éligibilité, de son calcul et de son recouvrement.

### **16 - Bons sportifs et culturels - Année scolaire 2021/2022**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé, d'accorder aux enfants et adolescents domiciliés dans la commune et scolarisés en grande section de maternelle, à l'école élémentaire, au collège, au lycée ainsi qu'aux jeunes Gretzois de moins de 18 ans au 31 août 2022 ne percevant pas de salaire, deux bons « culturels et sportifs » utilisables pour le règlement des adhésions et/ou cotisations auprès d'une association sportive ou culturelle subventionnée par la commune ou attachée aux piscines d'Ozoir-la-Ferrière ou Fontenay-Trésigny ; le règlement de l'adhésion à l'association VSOP (section escrime), à l'association sportive du collège Hutinel ; pour participer à l'acquisition de cartes d'abonnement auprès de la piscine de Fontenay-Trésigny ou au financement de l'apprentissage de l'équitation, sous réserve de la reconduction de l'accord conclu avec certains centres équestres des environs.

Le Conseil municipal a ensuite fixé, à l'unanimité, à respectivement 40 euros et 20 euros la valeur de chacun de ces bons pour l'année scolaire 2021/2022

### **17 - Bons pour l'achat de fournitures scolaires – Année 2021/2022**

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'accorder aux enfants domiciliés dans la commune et fréquentant les établissements d'enseignement secondaire, publics ou privés, entre la 6<sup>e</sup> et la 3<sup>e</sup> ainsi que les LEP section CAP, un bon de fournitures scolaires utilisable auprès des commerçants de la commune et de l'association du collège Hutinel et a fixé à 39 euros la valeur de ce bon pour l'année scolaire 2021/2022.

### **18 - Accueil jeunes : organisation d'un mini-séjour – Été 2021**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, a décidé d'organiser un mini-séjour durant les vacances d'été, soit du 26 au 30 juillet 2021 pour les jeunes fréquentant l'accueil jeunes ; a fixé la participation des familles en se référant aux tarifs arrêtés par le Conseil municipal pour la prestation accueil de loisirs sans hébergement à la facturation de 5 demi-journées sans repas et d'un forfait de 149 euros et décidé compte-tenu des difficultés parfois rencontrées à recouvrer le montant des frais médicaux, de demander aux familles de fournir un chèque de caution de 50 (cinquante) euros par enfant, afin de couvrir d'éventuelles dépenses.

Jean-Paul GARCIA ROBIN  
Maire de Gretz-Armainvilliers

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 19 avril 2021